

primaire et matérielle, l'aide aux mères, la manière même de concevoir le rôle, la tâche de l'Assistante Sociale, pour l'adapter aux formes modernes de l'Action Sociale.

Dans ce domaine les Comités Sociaux doivent fournir apportés au Service, une contribution positive. Je demande aux chefs de Secteurs qui président & dirigent ces organismes, & faire un effort dans ce sens; je vois trop dans les comptes-rendus de réunions de ces comités, après de longues, & estatives de questions - réponses qui sont l'expression de demandes individuelles, mais en aucun façon, des demandes relevant d'un intérêt collectif nettement défini.

J'ai aussi dans cet exposé & ^{peut-être} n'aurai pas rendu avec toute la clarté voulue, l'étendue de votre Action, en fait de votre action Mesdames et Mesdemoiselles. Le facteur humain reste l'essentiel dans l'Action Sociale.

Il intervient de manière déterminante, dans l'étude des cas sociaux, dans l'établissement & vos enquêtes quel que soit leur but: nous à attirer, place à donner en priorité pour une colonie de vacances, placement d'enfant, adoption d'appelés etc.....

Il intervient également dans les propositions qui en résultent et dans le rôle primordial qui est le vôtre, celui de ^{de guide} conseiller que vous jouez auprès de nos ressortissants, de nos familles.

Il nous appartient de faire connaître le Service, l'étendue de ses possibilités; nous ne devons en aucun façon n'être que des dispensateurs de crédits, comme les membres de ressortissants, et hélas de représentants du commandement, dans cette période de restrictions budgétaires, avaient tendance à le croire.

Ceci exige des qualités & cœur, une connaissance profonde de la psychologie. Les stages, séminaires, organisés par l'administration Carrière, nous ont donné un apport très enrichissant dans ce domaine, pour une meilleure compréhension et efficacité de votre ~~travaux~~ activité professionnelle. Ces qualités, je crois que vous les possédez, par le